EQUIGEST

SICAV EQUI-TRESORERIE PLUS

rapport annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2021

sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....3

rapport de gestion du conseil d'administration.....7

rapport du commissaire aux comptes.....13

comptes annuels 17

bilan 18

actif 18

passif 19

hors-bilan.....20

compte de résultat.....21

annexes 22

règles & méthodes comptables 22

évolution actif net 24

compléments d'information 25

inventaire.....32

Gestionnaire financier et administratif par délégation	EQUIGEST 153, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE Siège social : 75886 - Paris CEDEX 18 Adresse postale : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	KPMG AUDIT Tour Eqho - 2 avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense. Représenté par Madame Isabelle GOALEC
Commercialisateur	EQUIGEST

Conseil d'administration de la Sicav

Président Directeur Général	Monsieur Pierre-Xavier Crocicchia
Administrateurs	Madame Béatrice Crocicchia Equigest, représentée par Monsieur Bruno Hertz F.G.C., représentée par Madame Henriette Le MINTIER

Informations concernant les placements et la gestion

Classification

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus

Capitalisation intégrale des revenus.

Objectif de gestion

L'objectif de la gestion est d'exposer les actionnaires à la performance des marchés obligataires et de crédit court terme, en contrepartie d'un risque de perte en capital.

Indicateur de référence

Aucun indice ne reflète exactement l'objectif de gestion mis en oeuvre.

Toutefois l'investisseur pourra se référer à l'indice crédit composé de plus de 500 titres de dettes privées en euro de maturité compris entre 1 et 3 ans, le BofA Merrill Lynch 1-3 y Euro Corporate Index(coupons réinvestis). (ER01 Index sur Bloomberg).

Stratégie d'investissement

1. Stratégie utilisée pour atteindre l'objectif de gestion

La politique d'investissement de la SICAV repose sur 2 types de stratégies

- Les stratégies de taux ;
- Les stratégies de crédit.

La zone géographique prépondérante est la zone Europe et l'OCDE.

Les titres auront une maturité maximum de 3.5 années (à l'échéance ou au prochain put au porteur).

Les stratégies de taux

Elles consistent à tirer profit des niveaux et des variations des taux d'intérêt en prenant des positions sur des segments de la courbe des taux. Cette approche ne se concentre pas sur la composante crédit mais pilote la sensibilité et la répartition entre les instruments financiers indexés à taux variable ou à taux fixe.

Cette exposition se traduit pour la SICAV par une fourchette de sensibilité de 0 à 2.

Les stratégies de crédit

Elles sont fondées sur une approche financière qualitative et quantitative de la valeur en analysant par exemple la capacité d'une société à faire face à ses obligations financières du fait de résultats insuffisants ou d'un endettement trop élevé. La gestion s'effectue en prenant des positions de rétrécissement des spreads de crédit de l'émetteur ou en investissant sur des obligations offrant un rendement attractif pour un niveau de risque réduit (volatilité).

La SICAV ne tient pas compte des risques de durabilité ou des incidences négatives en matière de durabilité dans le processus de décision d'investissement car ils ne font pas partie de la stratégie de la SICAV.

Le risque en matière de durabilité doit s'entendre tel que défini dans SFDR. La définition est reprise dans la rubrique Profil de Risque ci-après.

2. Principales catégories d'actifs utilisés (hors dérivés intégrés)

- Actions : Les investissements en actions sont strictement proscrits.

- Obligations, TCN et instruments du marché obligataire :

La SICAV a vocation à détenir tous types d'obligations : Obligations à taux fixes et à taux variables ou révisables, obligations indexées, obligations convertibles.

L'exposition globale de la SICAV au marché action restera inférieure à 10% de l'actif net (via l'investissement dans les obligations convertibles et les OPC).

La SICAV a vocation à détenir tous types d'instruments financiers du marché monétaire : Titres de créance négociable, billet de trésorerie, commercial paper, bons du Trésor à taux fixe (BTF), BTAN.

L'actif de la SICAV est principalement investi en titres de créances et autres instruments financiers , uniquement libellés en euros émis par des émetteurs Investment Grade (selon les principales agences de notation financière) de la zone Europe et/ou membres de l'OCDE sans répartition entre émetteurs publics ou privés :

- Titres émis par des entités "investment grade" : notation supérieure ou égale à BBB- (Standard & Poor's) ou Baa3 (Moody's) ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion ;
- Pour dynamiser le rendement de la SICAV, ces investissements pourront être complétés par une sélection rigoureuse de titres libellés en euro d'émetteurs notés dans la catégorie "High Yield" (à caractère spéculatif): notation inférieure à BBB- (Standard & Poors) ou Baa3 (Moody's) ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion ;
- Titres sans notation.

La SICAV est exposée au maximum à 50% de l'actif net en obligations de titres spéculatifs à haut rendement / High Yield (selon les principales agences de notation financières ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion) et non notés. L'investissement en obligations de titres spéculatifs à haut rendement / High Yield est limité à 25% maximum de l'actif net (les obligations non notées ne sont pas considérées ici comme titres spéculatifs à haut rendement / High Yield).

La pondération par émetteur noté titres spéculatifs à haut rendement / High Yield ou non noté (selon les principales agences de notation financière ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion) sera limitée à 2% maximum de l'actif net.

La société de gestion ne recoure pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs en portefeuille.

Les placements en devises autres que l'euro sont strictement prohibés.

Actions ou parts d'autres OPCVM ou FIA

La SICAV pourra investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM suivants :

- OPCVM européens dont français ;
- FIA français ou étrangers répondant aux 4 critères définis par l'article R 214-13 du COMOFI ,
- OPCVM ou FIA français gérés par Equigest.

3. Instruments dérivés

Dans la limite d'une fois l'actif net, le gestionnaire pourra investir sur les instruments de dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

- Réglementés ;
- Organisés.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir

- Taux.

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- Couverture ;
- Exposition.

Nature des instruments utilisés

- Futures ;

- Options.

4. Titres intégrant des dérivés

Obligations convertibles.

5. Dépôts

La SICAV n'effectuera pas de dépôts.

6. Emprunts d'espèces

Dans le cas de son fonctionnement normal, la SICAV peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

7. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

Dans les limites fixées par la réglementation et afin de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV pourra effectuer les opérations suivantes :

- Prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier.

Informations relatives aux garanties financières de l'OPCVM

Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, l'OPCVM peut recevoir à titre de collatéral des titres ou du collatéral espèces.

Le collatéral espèces reçu est réinvesti conformément aux règles applicables. L'ensemble de ces actifs devra être émis par des émetteurs de haute qualité, liquides, peu volatils, diversifiés et qui ne sont pas une entité de la contrepartie ou de son groupe.

Les décotes appliquées au collatéral reçu prennent en compte notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises réalisées.

Rémunération : des informations complémentaires figurent à la rubrique frais et commissions.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de taux d'intérêt

Cette exposition se traduit pour la SICAV par une fourchette de sensibilité de 0 à 2. La sensibilité mesure la répercussion que peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM une variation de 1% des taux d'intérêt. Une sensibilité de 5 se traduit ainsi, pour une hausse de 1% des taux, par une baisse de 5% de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit

Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créances dans lesquels est investi la SICAV peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de titres spéculatifs à haut rendement / High Yield

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs» qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

Risque de baisse lié aux obligations convertibles

La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Risque de contrepartie

La SICAV a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement la SICAV à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant la conduire à un défaut de paiement.

La réalisation de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque en matière de durabilité

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement .

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

Tous souscripteurs.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cette SICAV dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de la SICAV.

La SICAV pourra servir de support à des contrats d'assurance-vie en unités de compte.

Durée de placement recommandée : 2 ans.

Indications sur le régime fiscal

La SICAV n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés. Le régime fiscal applicable aux sommes distribués par la SICAV ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par la SICAV dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement des fonds.

Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il est conseillé de s'adresser à un conseiller fiscal.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

• La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion ou du site internet : www.equigest.fr

• Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès d'EQUIGEST - 153 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris ainsi que sur le site internet : www.equigest.fr

• Date d'agrément par l'AMF : 13 août 1999.

• Date de création de la Sicav : 9 septembre 1999.

rapport de gestion du conseil d'administration

Mesdames, messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de son exercice et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2021. Avant la présentation des comptes, un exposé sommaire va vous être fait sur la conjoncture économique et la politique de gestion de la Sicav durant cet exercice.

Environnement global

Il s'est articulé autour de quatre points majeurs :

1. Une économie qui a fortement rebondi

La crise sanitaire du Covid-19 avait fait basculer l'économie mondiale dans la pire récession que le monde ait connue depuis plusieurs décennies. Les confinements imposés à partir de mars 2020 pour contenir la pandémie avaient mis l'économie mondiale quasiment à l'arrêt.

Les chiffres macroéconomiques s'étaient fortement dégradés. La croissance française avait reculé de 7,9% au cours de l'année 2020. La croissance allemande avait baissé de 4,6% du fait de mesures de restrictions sanitaires moins coercitives. Au final, la croissance de la zone euro avait marqué une baisse de 6,4% et celle des Etats-Unis de 3,4%. Parmi les principales économies mondiales, seule la croissance chinoise avait progressé, de 2,3%.

La découverte et la mise à disposition de vaccins a permis d'entrevoir la sortie de crise. Elle a entrainé un retour de la confiance des consommateurs et des investisseurs. Le début de levée des restrictions a conduit à un redressement des économies au cours du dernier trimestre 2020 et a permis une reprise forte. Les indicateurs avancés ont pu passer en zone d'expansion et le commerce mondial a pu revenir quasiment à son niveau d'avant crise.

Cette dynamique s'est poursuivie au cours de l'année 2021 ce qui laisse espérer un fort rebond du PIB mondial en 2021. Elle devrait s'établir à 5,9% en 2021, 5,7% pour les Etats-Unis, 5,0% pour la zone euro et 8,2% pour la Chine. Le commerce mondial a à présent dépassé son niveau d'avant crise.

2. La mise en place d'un soutien massif des gouvernements financé par la dette

Pendant la période de crise et pour préserver les systèmes productifs et l'emploi, les gouvernements ont mis en place des plans de soutien considérables. Le coût budgétaire de ces plans a été financé par une augmentation massive des dettes souveraines. Les déficits budgétaires abyssaux ont creusé la dette publique. Ainsi, les Etats-Unis ont vu leur dette publique s'envoler à 127% du PIB en 2020 contre 108% en 2019. En Europe, le ratio dette/PIB a atteint 156% en Italie, 115% en France et 120% en Espagne. Ce ratio devrait cependant ne pas dépasser 70% pour l'Allemagne.

Aux actions des gouvernements est venu s'ajouter le plan de relance de 750Mds d'euros de la commission européenne. Ce plan, adopté le 21 juillet 2020 par les pays membres cible des réformes et des investissements visant à redynamiser le potentiel de croissance. Les principaux bénéficiaires seront l'Italie (80Mds), l'Espagne (78Mds), la France (41Mds), la Pologne (34Mds) et l'Allemagne (27Mds). Cet accord est historique et pourrait représenter un premier pas vers une intégration fiscale des pays de la zone. Les premiers effets économiques devraient commencer à se faire sentir au fur et à mesure des déblocages réels des fonds..

3. Un accompagnement permanent de ces politiques de soutien par les banques centrales

Les financements d'urgence auraient pu conduire à une remontée brutale des taux d'intérêt à long terme.

Les banques centrales, en achetant largement des titres émis par les états ont pu rendre le placement possible sans hausse significative des taux, tout en créant la masse monétaire supplémentaire nécessaire pour éviter l'effet récessif de la baisse de vitese de circulation de la monnaie.

Elles ont ainsi injecté plus de 6 trilliards de dollars dans les économies, ce qui s'est traduit par une augmentation importante de leurs bilans. Ces interventions ont également permis de réduire la volatilité des marchés et de soutenir les valorisations des actions.

En particulier, la banque centrale européenne a élargi son programme d'achat des dettes obligataires, en y incluant des émetteurs non éligibles auparavant. Ces achats de dettes obligataires ont été réalisés au travers du PEPP (Pandemic Emergency Purchase) annoncé le 18/03/20. D'une valeur initiale de 750 Mds d'euros ce plan a été augmenté de 600Mds d'euros en juin 2020. Elle a aussi soutenu les banques en leur accordant des taux de dépôt et de refinancement favorables.

Au troisième trimestre 2021, la question de l'arrêt de ces plans de soutien est devenue plus centrale. Pour la zone euro, avec une échéance en mars 2022, le PEPP sera sans doute remplacé par un retour au programme classique de soutien quantitatif, avec un volume passant de 20 Mds /mois à 30-40Mds sur un mode plus flexible.

Mais dans l'attente d'annonce des décisions, on peut craindre une certaine tension sur les taux d'intérêt à long terme.

4. L'augmentation de l'inflation

Le redémarrage brutal des économies et la difficulté de produire certains biens ont provoqué l'apparition de goulets d'étranglements dans la chaine de production, ce qui a eu pour effet d'augmenter le prix des matières premières et des biens de consommation. La consommation de pétrole a fortement rebondi et a contribué à la forte augmentation du prix du baril. Le prix du baril de WTI est passé de 40$, fin septembre 2020, à 75$, fin septembre 2021.

L'inflation a progressé dans touts les pays développés. Aux Etats-Unis, elle a atteint 5,4% en septembre 2021 en glissement annuel, alors qu'elle n'était que de 1,4% un an auparavant. Elle a été plus modérée en eurozone, 3,4% en septembre en glissement annuel, alors qu'elle n'était que de -03% un an auparavant.

Le consensus est cependant qu'il ne s'agit que d'un phénomène transitoire, qui va se résoudre avec la disparation des difficultés d'approvisionnement et des effets de base.

La question pour la fin de l'année 2021 et pour 2022 sera donc de savoir si les goulets d'étranglements s'estomperont suffisamment vite pour que l'inflation ne vienne pas durablement agir sur le niveau des salaires, et ne devienne pas une inflation structurelle et durable.

Environnement de marché

Les marchés ont affiché de très solides performances.

1. Les actions

Le second semestre 2020 avait signé le retour en grâce des actifs risqués. Les marchés avaient rebondi suite à l'anticipation du plan de relance important lié à l'arrivée des démocrates américains au pouvoir. La progression des marchés actions s'est poursuivie grâce à la découverte de vaccins efficaces pour lutter contre la Covid-19. Les investisseurs ont commencé à anticiper un retour à la normale et sont revenus sur les titres qui avaient le plus souffert des restrictions sanitaires. Ainsi, une forte rotation sectorielle au profit des valeurs cycliques a eu lieu en fin d'année. Au cours du dernier trimestre 2020, l'Euro Stoxx 50, dividendes réinvestis, a progressé de 11,4% alors que le CAC 40 a progressé de 15,8% et le CAC Mid&Small de 14,9%.

Cette progression s'est prolongée en 2021 parallèlement à l'amélioration des chiffres macroéconomiques et à la réouverture des économies. Cependant, au cours du troisième trimestre 2021, des craintes concernant l'évolution de l'épidémie aux Etats-Unis et en Chine, suite à la progression du variant delta, ont mis un frein à la progression des marchés actions.

Au final, les marchés actions affichent de fortes performances de septembre 2020 à septembre 2021. Le CAC 40, dividendes réinvestis, progresse de 39,0%, l'Euro Stoxx 50 de 23,7%. Le CAC Mid&Small affiche une performance de 31,8%. Ces écarts de performance, s'expliquent principalement par des disparités sectorielles.

Sur l'exercice, les marchés américains ont eu de très bonnes performances, +31,7% pour le S&P 500 en euros, dividendes réinvestis, +31,0% pour le NASDAQ dividendes réinvestis en euros. Sur la même période, le Nikkei dividendes réinvestis en euros a progressé de 23,5%. Au niveau des émergents, le MSCI Emerging Market, dividendes réinvestis en euros a progressé de 19,8%.

2. Les taux

Fin 2020, la sortie de crise Covid a conduit à une remontée des taux à long terme, de 0,68% à 1,74% pour le taux d'état à 10 ans américain, de -0,24% à +0,17% pour le taux d'état français.

La possible fin du soutien des banques centrales, en phase avec les nouvelles d'un pic de croissance passé en Chine et atteint aux USA, a stoppé cette progression pendant l'été. Le taux à 10 ans américain a terminé le mois de juillet à 1,22% avant que le retour d'anticipation d'une réduction des aides quantitatives de la Fed (« tapering ») cette fois prévue en novembre ne fasse à nouveau remonter les taux jusqu'à 1,49% fin septembre.

En zone euro, où les taux d'état allemands étaient en territoire négatif, le taux à 10 ans a suivi les mêmes mouvements, de -0,50% en début d'exercice pour baisser jusqu'à -0,63% à l'été avant de remonter dans la zone des -0,20% en fin d'exercice. Les taux français ont suivi une évolution parallèle, passant de -0,24% à -0,34% avant de revenir à +0,16% à fin septembre.

Ces évolutions haussières au total sur les taux entre septembre 2020 et septembre 2021 ont induit une performance négative des différents indices d'obligations gouvernementales. L'indice Bloomberg Barclays des obligations d'état de la zone euro perd -1,7% sur l'exercice du fonds. Et si l'on se restreint aux maturités 5-7 ans, la perte est limitée à -0,4%.

3. Le crédit

L'écart entre le taux sans risque et le taux des obligations privées, « spread de crédit » ou « prime de risque obligataire », était considérablement remonté sur l'ensemble des obligations privées suite au déclenchement de la crise Covid en mars 2020. Les investisseurs ne sachant pas quelles sociétés pourraient être mises en péril par l'interruption de l'activité avaient tout vendu de façon brutale sans discernement, ce qui a conduit les primes de risque à s'écarter considérablement et rapidement.

Même si ces primes s'étaient déjà réduites entre mars et septembre 2020, nous avons commencé l'exercice 2020-2021 sur des niveaux toujours larges, et dans une période de taux toujours faibles.

Les investisseurs n'ont pas donc pas hésité à reprendre leurs achats d'obligations privées pour obtenir le meilleur rendement possible pour leurs nouveaux flux, dans la mesure où les nouvelles sur l'emploi et l'accompagnement de la crise, par des mesures de soutien aux entreprises, donnaient des perspectives rassurantes, sauf sur quelques secteurs très exposés (comme par exemple le tourisme et le transport aérien).

La prime de risque sur les obligations privées 5-7 ans en euros de l'indice Corporate Bloomberg est ainsi passée de 1,3% à moins de 0,9% sur l'exercice, alors qu'elle avait culminé à 2,5% au plus fort de la crise en mars 2020. De la même façon la prime de risque sur les obligations à haut rendement en euros notées BB a baissé de 3,3% à 2,1% sur l'exercice.

4. Les devises

Sur l'exercice, l'euro est resté quasi-stable contre dollar, -1,2%. Cette stabilité apparente masque deux périodes de hausse, en décembre 2020 et en mai 2021 qui n'ont pas tenu face à l'annonce du plan de relance américain et au redémarrage de bonne qualité de l'économie américaine.

L'euro est également resté stable contre franc suisse, -0,1%.

Par contre, l'euro est monté en continu contre yen de 4,1%, l'économie japonaise a subi la crise Covid de façon tardive et dispose en majorité d'entreprises plus sensibles que d'autres pays à l'absence de croissance.

L'euro s'est par contre fortement déprécié contre le yuan chinois, -6,8%, en raison de la dynamique de la croissance chinoise.

Politique d'investissement

La Sicav est investie en obligations Corporate de maturité inférieure à trois ans et demi, avec une sensibilité du fonds inférieure à deux. La Sicav peut investir jusqu'à 50% de l'actif net en obligations de titres à haut rendement / High Yield et non notées. L'investissement en obligations High Yield est limité à 25% maximum de l'actif net, et à 2% par émetteur.

Entre fin septembre 2020 et fin juin 2021, il a été décidé de réduire le risque de taux dans la Sicav. La sensibilité taux du fonds est passée de 1,24 à 0,81. Les achats de titres sur cette période ont été faits sur du court terme pour ne pas remonter cette dernière.

En fin d'exercice, elle a été remontée au-dessus de 1 pour atteindre 1,16 à fin septembre.

L'exposition du fonds aux titres à haut rendement et non notés était de 33.5% fin septembre 2021, dont 17.9% de titres à haut rendement. Au cours de l'exercice, cette exposition a été renforcée de 1,9% aux dépens des titres bien notés.

Au T4 2020, la Sicav pleinement investie était en phase avec l'indice obligataire corporate 1-3 ans. Elle a pleinement bénéficié du resserrement des spreads de crédit. La performance sur ce trimestre a été de 0,51% pour le fonds contre 0,59% pour l'indice corporate.

Au T1 2021, la gestion est revenue à l'achat sur des titres courts pour continuer le mouvement de désensibilisation déjà mentionné (Almirall 21, Airbus/Dassault 21, Unibail 22, RCI Banque 22, TDC A/S 22, Daimler 22). Une ligne de titres Volkswagen 21 mal notée au regard des critères ESG a été cédée. Dans cette période de hausse des taux d'état, la performance a été en retrait de -0,01% pour le fonds contre +0,09% pour l'indice corporate.

Au T2 2021, la gestion a maintenu la sensibilité taux en investissant sur des émetteurs à haut rendement (Casino 22, ZF Capital 23, Accor 23) et aussi sur des titres non notés ou mieux notés (Unicredit 22 et Seb 22). Dans cette période le fonds moins exposé au risque de taux que son indice a eu une performance de +0,03% contre +0,13% pour l'indice corporate.

Au T3 2021, il a été décidé de ne rehausser que partiellement l'exposition taux et crédit pour obtenir un comportement intermédiaire entre un fonds d'obligations courtes et un fonds monétaire, et ainsi limiter le risque de perte en cas de mauvaise nouvelle. Dans cette optique, la gestion a réinvesti sur des titres un peu plus longs (Nexans, Easyjet, Ball Corp 23…) et la sensibilité est revenue au-dessus de 1,1. Le fonds a eu une performance de 0,0% quand l'indice gagnait 0,05% et qu'un placement à Eonia capitalisé perdait -0,12%.

Performance sur l'exercice

Le portefeuille a réalisé une performance de +0,53% sur l'exercice allant du 30 septembre 2020 au 30 septembre 2021, contre +0.86% pour l'indice BofA Merrill Lynch 1-3 y Euro Corporate index, coupons réinvestis, et -0,48% pour un placement en Eonia capitalisé.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Acquisitions	Cessions
SOCIETE GENERALE 4% - 7/6/23	540 027,40 €	
UNIBAIL-RODAMCO 0% - 01/01/22	519 801,00 €	
FRESENIUS 0% - 31/1/24	500 750,00 €	
AIRBUS/DASSAULT 0% - 14/6/21	499 900,00 €	
DAIMLER 0,25% - 11/5/22	403 774,58 €	
NISSAN MOTOR 1,94% - 15/9/23	317 961,37 €	
FCA BANQUE 0,125% - 16/11/23	301 400,38 €	
RCI BANQUE 1,25% - 8/06/22	256 695,82 €	
MAISONS DU MONDE 0,125% - 06/12/23	238 000,00 €	
UNICREDIT 6,95% - 31/10/22	226 831,07 €	

Classement

Lipper (filiale de Thomson Reuters) classe la Sicav dans la catégorie « Obligations Euro Court Terme ». Voici le classement 3 ans (modification de la politique de gestion en 2016):

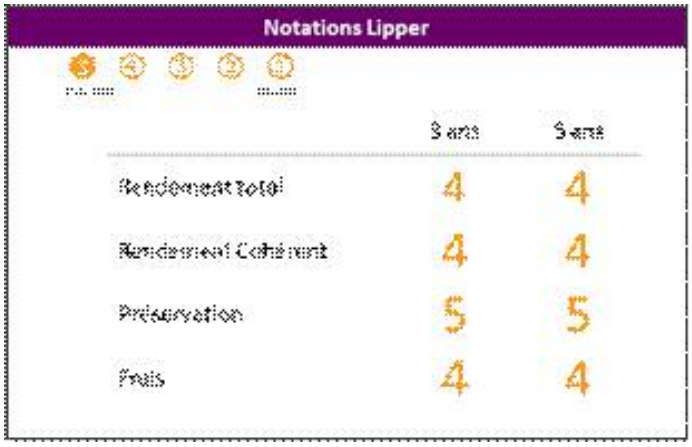

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

La Sicav n'ayant pas d'actions en portefeuille, elle n'a pas eu à gérer la problématique des droits de vote.

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et/ou au siège social.

Commissions de mouvement

Néant.
Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.equigest.fr.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Le gérant traitant au meilleur prix a la possibilité de travailler avec de nombreux courtiers. Les relations avec les courtiers font l'objet d'un contrôle du comité d'audit de la société.

Informations relatives aux modalités de calcul du risque global

La SICAV calcule son risque global via la méthode du calcul de l'engagement (anciennement méthode linéaire).

Critères sociaux environnementaux et de qualité de gouvernance dans leur politique d'investissement (ESG)

Dans sa politique d'investissement, Equi-Trésorerie Plus ne prend pas en compte simultanément et de façon systématique les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Politique de Rémunération

La politique de rémunération mise en place au sein d'Equigest est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM»), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V»).

Montant des rémunérations versées en 2020 :

Sur l'exercice 2020, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables non différées) versées par Equigest à l'ensemble de son personnel (soit 13 personnes bénéficiaires au 31 décembre 2020) s'est élevé à 1 773 453 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Equigest sur l'exercice : 1 638 453 euros, soit 92.39% du total des rémunérations l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables versées par Equigest sur l'exercice : 135 000 euros, 7.61% du total des rémunérations versées par Equigest.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables non différées) versées sur l'exercice, 1 342 801 euros concernaient les «cadres dirigeants et cadres supérieurs», 410 630 euros concernaient les gérants et autres personnes dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des OPCVM gérés.

Par ailleurs, aucun «carried interest» n'a été versé pour l'exercice.

Règlement SFTR (Securities Financing Transaction Regulation)

Aucun instrument SFTR.

Décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte – Article L.533-22-1 code monétaire et financier

Non concerné car l'actif net est inférieur à 500 millions d'euros.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ARTICLE L.225-37 du Code de Commerce)

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux
(Article L.225-37-4 du Code de Commerce)

Monsieur Pierre-Xavier CROCICCHIA

Nature du mandat dans la société : Président Directeur Général

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Président Directeur Général d'Equigest

Président Directeur Général de FGC

Directeur général d'Equi-Convertibles (SICAV)

Directeur général d'Equi-Convictions (SICAV)

Madame Béatrice CROCICCHIA

Nature du mandat dans la société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Directeur Général Délégué de FGC

Equigest : Administrateur représentant FGC

Administrateur d'Equi-Convertibles (SICAV)

EQUIGEST, représentée par Monsieur Bruno HERTZ

Nature du mandat dans la société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Responsable de l'analyse financière chez Equigest

SICAV Equi-Convertibles R.P Equigest

SICAV Equi-Convictions R.P Equigest

F.G.C., représentée par Madame Henriette Le MINTIER

Nature du mandat dans la société : Administrateur

Fonctions exercées dans d'autres sociétés :

Gérante OPCVM chez Equigest

Directeur de la SICAV Equi-Convertibles

Conventions règlementées (Article L.225-38 du Code de Commerce)

Aucune convention relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce n'a été conclue par la SICAV au cours de l'exercice.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital (Article L.225-129-1 et L225-129-2 du Code de Commerce)

Non applicable.

Modalités d'exercice de la Direction Générale (Article L225-51-1 du Code de Commerce)

Le Conseil d'Administration a fait le choix de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale est assumée par un Président Directeur Générale, jusqu'à décision contraire.

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
Monsieur Pierre-Xavier CROCICCHIA

ADMINISTRATEURS

- Madame Béatrice CROCICCHIA
- EQUIGEST, représentée par Monsieur Bruno HERTZ
- F.G.C., représentée par Madame Henriette le MINTIER

Commissaire aux Comptes

KPMG représenté par Madame Isabelle GOALEC

rapport du commissaire aux comptes

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

SICAV
EQUI-TRESORERIE PLUS

Siège social : 153, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EQUI-TRESORERIE PLUS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les SICAV, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des SICAV et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

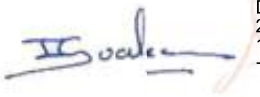

Date :
2021.11.22
12:05:29
+01:00

Isabelle Goalec
Associée

comptes annuels

BILAN actif

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**15 932 483,52**	**13 157 371,80**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	15 932 483,52	13 157 371,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**201 214,83**	**558,39**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	201 214,83	558,39
Comptes financiers	**-**	**816 212,91**
Liquidités	-	816 212,91
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**16 133 698,35**	**13 974 143,10**

BILAN passif

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	15 949 835,47	13 994 623,59
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-154 208,05	-200 892,11
• Résultat de l'exercice	195 347,77	165 258,89
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**15 990 975,19**	**13 958 990,37**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**115 289,27**	**15 152,73**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	115 289,27	15 152,73
Comptes financiers	**27 433,89**	**-**
Concours bancaires courants	27 433,89	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**16 133 698,35**	**13 974 143,10**

HORS-bilan

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	213 409,82	291 157,93
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**213 409,82**	**291 157,93**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-5 113,83	-3 149,08
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-5 113,83**	**-3 149,08**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**208 295,99**	**288 008,85**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-37 590,21	-58 171,29
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**170 705,78**	**229 837,56**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	24 641,99	-64 578,67
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**195 347,77**	**165 258,89**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Covid-19 et incidence sur les comptes annuels

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

EQUIGEST a confié les prestations de valorisation relatives au portefeuille géré à Société Générale Securities Services Net Asset Value. EQUIGEST reste responsable de la bonne valorisation des instruments financiers.

La SICAV est valorisée en cours de clôture.

La devise de valorisation de l'OPCVM est l'Euro.

La SICAV s'est conformée aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

Pour la détermination des valeurs liquidatives, le portefeuille est évalué selon les règles suivantes :

Les obligations

Les obligations convertibles et classiques sont valorisées sur la base de moyennes de prix contribués.

- Les parts ou actions d'OPCVM sont évalués à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés sont évalués

Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN. Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché, sauf ceux qui sont couverts par des swaps.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Les titres pris ou mis en pension sont valorisés selon les conditions du contrat d'origine. Les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.

Les opérations à terme fermes et conditionnelles

Elles sont évaluées au dernier cours de compensation connu. Les options sont évaluées selon la même méthode que leur valeur support : dernier cours pour les valeurs françaises, cours de leur marché d'origine convertis en euro pour les valeurs étrangères non cotées sur un marché français. Les opérations d'échange de taux sont valorisées au prix de marché.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

Méthode de comptabilisation

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon couru.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent.

annexes

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc…) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au DICI.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	0,30% TTC Taux maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(*)
Commissions de mouvement Société de gestion : Dépositaire (1) :	Prélèvement sur chaque transaction	 Néant De 0 à 100 € TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant

(*) *La SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actif dans d'autres OPC.*

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de la SICAV lors du calcul de chaque valeur liquidative.

(1) *Pour l'exercice de sa mission, le dépositaire agissant en sa qualité de conservateur de l'OPCVM pratique une tarification fixe ou forfaitaire par opération selon la nature des titres, des marchés et des instruments financiers traités.*

Toute facturation supplémentaire payée à un intermédiaire est répercutée en totalité à l'OPCVM et est comptabilisée en frais de transaction en sus des commissions prélevées par le dépositaire.

Devise de comptabilité

La Sicav a adopté l'Euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation intégrale des revenus.

2 évolution actif net

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**13 958 990,37**	**19 666 979,62**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	14 236 326,07	15 507 820,62
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-12 275 938,33	-21 091 641,38
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 491,37	21 356,76
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-128 704,75	-273 074,49
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-293,20	-697,60
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	27 397,88	-101 590,72
- Différence d'estimation exercice N	*-220 416,42*	*-247 814,30*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-247 814,30*	*-146 223,58*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	170 705,78	229 837,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**15 990 975,19**	**13 958 990,37**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	2 087 591,24	-
Obligations à taux fixe	12 464 192,74	-
Obligations à taux variable	1 380 699,54	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	14 551 783,98	-	1 380 699,54	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	27 433,89
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	668 145,19	6 683 064,72	8 581 273,61	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	27 433,89	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	**201 214,83**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	200 820,00
Coupons à recevoir	394,83
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	**115 289,27**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	100 512,05
Frais provisionnés	14 578,02
Débiteurs et créditeurs divers	199,20
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	10 782,81	14 236 326,07	9 299,85	12 275 938,33
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	**0,27**
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**-**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	**-**
- Autres opérations temporaires	**-**
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	**-**
- obligations	**-**
- titres de créances	**-**
- autres instruments financiers	**-**
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	**-**
- obligations	**-**
- titres de créances	**-**
- autres instruments financiers	**-**
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	**-**
- autres instruments financiers	**-**

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**	**-**	**-**

	30.09.2021	30.09.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	195 347,77	165 258,89
Total	**195 347,77**	**165 258,89**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	195 347,77	165 258,89
Total	**195 347,77**	**165 258,89**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**

	30.09.2021	30.09.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-154 208,05	-200 892,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-154 208,05**	**-200 892,11**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-154 208,05	-200 892,11
Total	**-154 208,05**	**-200 892,11**
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la Sicav au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	**30.09.2021**	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017
Actif net	**15 990 975,19**	13 958 990,37	19 666 979,62	19 312 590,52	19 793 032,78
Nombre d'actions en circulation	**12 110,559**	10 627,599	14 896,35	14 795,35	15 112,482
Valeur liquidative	**1 320,41**	1 313,46	1 320,25	1 305,31	1 309,71
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**3,39**	-3,35	0,35	4,41	12,78

[1] *En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.*

[2] *La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

Date de création de la Sicav : 9 septembre 1999.

4 inventaire au 30.09.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Obligation						
XS0802995166	ABN AMRO BANK NV 7.125% 06/07/2022	PROPRE	500 000,00	536 294,25	EUR	3,35
FR0012949949	ACCOR SA 3.625% 17/09/2023	PROPRE	200 000,00	213 773,67	EUR	1,34
XS1919894813	ALMIRALL SA CV 0.25% 14/12/2021	PROPRE	200 000,00	200 057,42	EUR	1,25
XS0903433513	AT&T INC 2.5% 15/03/23	PROPRE	500 000,00	523 877,05	EUR	3,28
XS1330978567	BALL CORP 4.375% 15/12/2023	PROPRE	200 000,00	220 558,83	EUR	1,38
XS1678372472	BBVA 0.75% 11/09/2022	PROPRE	600 000,00	607 027,56	EUR	3,80
FR0013231743	BPCE SA 1.125% 18/01/2023	PROPRE	700 000,00	718 342,01	EUR	4,49
FR0013260379	CASINO GUICHARD PERRACHO 1.865% 13/06/2022	PROPRE	300 000,00	301 132,15	EUR	1,88
XS1468525057	CELLNEX TELECOM SAU 2.375% 16/01/2024	PROPRE	200 000,00	212 722,58	EUR	1,33
FR0011805803	COFACE 4.125% 27/03/2024	PROPRE	200 000,00	224 841,12	EUR	1,41
XS1598861588	CREDIT AGRICOLE FRN 20/04/2022	PROPRE	600 000,00	602 869,20	EUR	3,77
XS1084050316	CROWN EURO HOLDINGS 4% 15/07/2022	PROPRE	200 000,00	205 977,56	EUR	1,29
DE000A190ND6	DAIMLER INTL FINANCE BV 0.25% 11/05/2022	PROPRE	400 000,00	402 188,00	EUR	2,52
XS1505884723	EASYJET PLC 1.125% 18/10/2023	PROPRE	200 000,00	206 385,70	EUR	1,29
FR0013285707	ELIS SA 0% CV 06/10/2023 DIRTY	PROPRE	7 200,00	227 145,60	EUR	1,42
XS1394957309	ENI SPA CV 13/04/2022	PROPRE	200 000,00	200 398,00	EUR	1,25
FR0013463643	ESSILOR LUXOTTICA 0% 27/05/2023	PROPRE	300 000,00	301 797,00	EUR	1,89
XS2258558464	FCA BANK SPA IRELAND 0.125% 16/11/2023	PROPRE	300 000,00	301 581,82	EUR	1,89
XS1380394806	FERRARI NV 1.5% 16/03/2023	PROPRE	100 000,00	103 126,14	EUR	0,64
XS1729872652	FORD MOTOR CREDIT CO LLC VAR 01/12/2021	PROPRE	267 000,00	266 879,85	EUR	1,67
DE000A2DAHU1	FRESENIUS SE & CO KGAA CV 0% 31/01/2024	PROPRE	500 000,00	500 300,00	EUR	3,13
PTGALLOM0004	GALP ENERGIA SGPS SA 1% 15/02/2023	PROPRE	200 000,00	204 255,75	EUR	1,28
XS1387174375	HEIDELBERGCEMENT AG 2.25% 30/03/2023	PROPRE	500 000,00	521 424,52	EUR	3,26
FR0013298684	HOLDING D INFRASTRUCTURE 0.625% 27/03/2023	PROPRE	400 000,00	405 284,22	EUR	2,53
FR0013331188	ILIAD SA 0.625% 25/11/2021	PROPRE	200 000,00	201 207,92	EUR	1,26

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1018032950	INTESA SANPAOLO SPA 3.5% 17/01/2022	PROPRE	400 000,00	414 564,60	EUR	2,59
FR0013153160	LAGARDERE 2.75% 13/04/2023	PROPRE	200 000,00	208 947,92	EUR	1,31
FR0013300381	MAISONS DU MONDE SA 0.125% DIRTY CV 06/12/2023	PROPRE	5 000,00	238 285,00	EUR	1,49
FR0013354297	NEXANS SA 3.75% 08/08/2023	PROPRE	200 000,00	212 637,23	EUR	1,33
XS1554112281	NIBC BANK NV 1.5% 31/01/2022	PROPRE	500 000,00	508 114,79	EUR	3,18
XS2228676735	NISSAN MOTOR CO 1.94% 15/09/2023	PROPRE	300 000,00	311 612,96	EUR	1,95
XS2010038060	PEACH PROPERTY FINANCE 3.5% 15/02/2023	PROPRE	200 000,00	205 523,29	EUR	1,29
XS1214547777	PRYSMIAN SPA 2.5% 11/04/2022	PROPRE	200 000,00	205 064,96	EUR	1,28
FR0012759744	RCI BANQUE SA 1.25% 08/06/2022	PROPRE	250 000,00	253 682,77	EUR	1,59
FR0013329315	RENAULT SA 1% 18/04/2024	PROPRE	200 000,00	201 506,03	EUR	1,26
XS1565699763	RYANAIR DAC 1.125% 15/08/2023	PROPRE	200 000,00	204 828,22	EUR	1,28
XS1487495316	SAIPEM FINANCE INTERNATIONAL BV 3.75% 08/09/2023	PROPRE	200 000,00	212 058,25	EUR	1,33
DE000A2YB7A7	SCHAEFFLER AG 1.875% 26/03/2024	PROPRE	200 000,00	207 850,60	EUR	1,30
FR0013059417	SEB SA 2.375% 25/11/2022	PROPRE	200 000,00	208 371,29	EUR	1,30
XS1379779827	SECURITAS AB 1.25% 15/03/2022	PROPRE	500 000,00	506 966,03	EUR	3,17
XS1586146851	SOCIETE GENERALE FRN 01/04/2022	PROPRE	300 000,00	301 222,68	EUR	1,88
XS0867612466	SOCIETE GENERALE 4% 07/06/2023	PROPRE	500 000,00	540 695,55	EUR	3,38
XS0752467497	TDC AS VAR 02/03/2022	PROPRE	200 000,00	209 727,81	EUR	1,31
XS1209185161	TELECOM ITALIA SPA CV 1.125% 26/03/2022	PROPRE	200 000,00	200 687,72	EUR	1,26
FR0013313186	UBISOFT ENTERTAINMENT SA 1.289% 30/01/2023	PROPRE	200 000,00	204 488,56	EUR	1,28
FR0012658094	UNIBAIL 0% 01/01/2022 CV	PROPRE	1 500,00	520 717,50	EUR	3,26
XS0849517650	UNICREDIT 6.95% 31/10/2022	PROPRE	200 000,00	227 631,78	EUR	1,42
FR0013281888	VALEO SA 0.375% 12/09/2022	PROPRE	300 000,00	301 672,81	EUR	1,89
DE000A2R8NC5	VONOVIA FINANCE BV 0.125% 06/04/2023	PROPRE	300 000,00	301 865,96	EUR	1,89
DE000A182VS4	VONOVIA FINANCE BV 0.875% 10/06/2022	PROPRE	400 000,00	404 756,33	EUR	2,53
DE000A14J7G6	ZF NA CAPITAL 2.75% 27/04/2023	PROPRE	200 000,00	209 554,96	EUR	1,31
Total Obligation				***15 932 483,52***		***99,63***
Total Valeurs mobilieres				***15 932 483,52***		***99,63***

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Liquidites						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-199,20	-199,20	EUR	-0,00
Total AUTRES				***-199,20***		***-0,00***
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-100 512,05	-100 512,05	EUR	-0,63
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-27 433,89	-27 433,89	EUR	-0,17
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	200 820,00	200 820,00	EUR	1,26
Total BANQUE OU ATTENTE				***72 874,06***		***0,46***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-14 578,02	-14 578,02	EUR	-0,09
Total FRAIS DE GESTION				***-14 578,02***		***-0,09***
Total Liquidites				***58 096,84***		***0,36***
Coupons						
Obligation						
XS1586146851	SOCIETE GENER FRN 22	ACHLIG	5,00	394,83	EUR	0,00
Total Obligation				***394,83***		***0,00***
Total Coupons				***394,83***		***0,00***
Total SICAV EQUI-TRESORERIE PLUS				**15 990 975,19**		**100,00**